

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Modification n° 1

Août 1984
à la

Publication 335-2-21
1979

Amendment No. 1

August 1984
to

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues

Deuxième partie: Règles particulières pour les chauffe-eau
à accumulation

Safety of household and similar electrical appliances

Part 2: Particular requirements for storage water heaters

Les modifications contenues dans le présent document ont été approuvées suivant la Règle des Six Mois.

Les projets de modifications, discutés par le Comité d'Etudes n° 61, furent diffusés en octobre 1982 pour approbation suivant la Règle des Six Mois, sous forme de document 61(Bureau Central)328.

The amendments contained in this document have been approved under the Six Months' Rule.

The draft amendments, discussed by Technical Committee No. 61, were circulated for approval under the Six Months' Rule in October 1982, as Document 61(Central Office)328.



© CEI 1984

Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembe
Genève, Suisse

PRÉFACE A LA DEUXIÈME ÉDITION

Page 6, deuxième alinéa après la liste des pays.

Remplacement:

La présente deuxième partie est destinée à être utilisée conjointement avec la Publication 335-1 de la CEI. Elle a été établie sur la base de la deuxième édition (1976) de cette publication, modifiée par les modifications n° 1 (1977), n° 2 (1979) et n° 3 (1982). Les éditions ou modifications futures de la Publication 335-1 de la CEI pourront être prises en considération.

La présente deuxième partie complète ou modifie les articles correspondants de la Publication 335-1 de la CEI de façon à la transformer en norme CEI: Règles de sécurité pour les chauffe-eau à accumulation (deuxième édition).

Lorsqu'un paragraphe particulier de la première partie n'est pas mentionné dans cette deuxième partie, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque cette deuxième édition spécifie «addition», «modification» ou «remplacement», la prescription, la modalité d'essai ou le commentaire correspondant de la première partie doit être adapté en conséquence.

22. Construction

Page 30.

Paragraphe complémentaire:

- 22.109 Les chauffe-eau qui ne peuvent pas être vidés à travers une évacuation installée dans les tuyaux d'eau, doivent être conçus de telle sorte qu'ils puissent être facilement vidés au moyen d'un robinet de drainage ou d'une évacuation de drainage qui nécessite l'aide d'un outil pour l'ouvrir et le fermer.

La vérification est effectuée par examen et par un essai à la main.

Après vidange du chauffe-eau, une petite quantité d'eau résiduelle dans la partie située en dessous du robinet d'alimentation d'eau est négligée.

Le robinet de drainage ou l'évacuation peuvent être incorporés dans la vanne de sécurité livrée avec le chauffe-eau et servent à éviter un endommagement du chauffe-eau dû au gel qui pourrait rendre le chauffe-eau dangereux.

PREFACE TO THE SECOND EDITION

Page 7, second paragraph after the list of countries.

Replacement:

This Part 2 is intended to be used in conjunction with IEC Publication 335-1. It was established on the basis of the second edition (1976) of that publication, as modified by Amendments No. 1 (1977), No. 2 (1979) and No. 3 (1982). Consideration may be given to future editions of or amendments to IEC Publication 335-1.

This Part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC Publication 335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for storage water heaters (second edition).

Where a particular sub-clause of Part 1 is not mentioned in this Part 2, that sub-clause applies as far as is reasonable. Where this second edition states "addition", "modification" or "replacement", the relevant requirement, test specification or explanatory matter in Part 1 should be adapted accordingly.

22. Construction

Page 31.

Additional sub-clause:

- 22.109 Water heaters, which cannot be emptied through a drain fitted in the water pipes, shall be so designed that they can easily be emptied by means of a drain tap or drain plug which requires the use of a tool for its operation.

Compliance is checked by inspection and by manual test.

After having emptied the water heater, a small quantity of residual water in the part situated below the water supply tap is neglected.

The drain tap or drain plug may be incorporated in the safety valve delivered with the water heater and serves to avoid damage to the water heater by freezing, which might make the water heater unsafe.

Page 40.
Addition:

ANNEXE F

MOTEURS NON ISOLÉS DU RÉSEAU ET DONT L'ISOLATION PRINCIPALE
N'EST PAS CONÇUE POUR LA TENSION NOMINALE DE L'APPAREIL

Cette annexe de la première partie n'est pas applicable.

ANNEXE G

CIRCUIT DE MESURE DES COURANTS DE FUITE

Cette annexe de la première partie est applicable.

Page 41.

Addition:

APPENDIX F

MOTORS NOT ISOLATED FROM THE SUPPLY MAINS AND HAVING BASIC
INSULATION NOT DESIGNED FOR THE RATED VOLTAGE OF THE APPLIANCE

This appendix of Part 1 is not applicable.

APPENDIX G

CIRCUIT FOR MEASURING LEAKAGE CURRENTS

This appendix of Part 1 is applicable.

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 60335-2-21:1979/AMD1:1984

Withdrawn